

ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DU JURY du Concours externe d'assistant de service social pour les périmètres de Caen et de Rouen - session 2022

L'épreuve du concours consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury d'une durée de trente minutes maximums.

La première partie, d'une durée de 10 minutes au plus, débute par un exposé du candidat sur sa formation, le cas échéant, son expérience professionnelle et s'il le souhaite, un projet professionnel. La seconde partie, d'une durée de 20 minutes, s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de l'exposé afin d'apprécier la motivation et les qualités réflexives du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social des administrations de l'Etat et des missions qui leur sont dévolues.

Observations du jury:

- Concernant la note décrivant les différentes expériences professionnelles : la majorité des dossiers n'appelle pas de remarque particulière. Cependant, si la note professionnelle ne donne pas lieu à notation, l'attention des candidats doit porter, de manière générale, sur une relecture attentive, certains dossiers comportant des fautes d'orthographe ainsi que des fautes de syntaxe. Ils doivent également s'attacher à adresser leur dossier au bon destinataire, ce qui prouverait un certain intérêt à leur démarche ; exemple : Note à l'attention de Madame ou Monsieur le Recteur en fonction du contexte.
Par ailleurs, **il** manque souvent une conclusion précisant le lien entre la candidature au concours et le projet professionnel.
- Ce concours est un concours d'entrée dans l'éducation nationale et les préparations semblent souvent insuffisantes ; certains candidats n'ayant effectué ni stage, ni remplacement dans un service social de l'éducation nationale, n'ont pas eu la curiosité de s'informer sur leur futur environnement professionnel.
- De même, le jury a constaté une méconnaissance du système éducatif et des différents échelons (ministère, académie, département), des différentes instances des **EPL**, de la place de l'établissement scolaire ainsi que des compétences et du rôle de chaque niveau de décision.
- Rares sont les candidats à avoir présenté un projet professionnel autre que le souhait de travailler auprès d'un public d'adolescents, écartant ainsi le service social étudiant et le service social des personnels.
- On remarque chez certains candidats une absence de mise en perspective et de prise de distance.
- Enfin, quelques candidats méconnaissent l'administration en général : la fonction publique, le statut du fonctionnaire.
Par ailleurs les références aux textes réglementaires ont été rares : les orientations, les dispositifs, les priorités et même de l'actualité récente.

Recommandations :

- Les candidats doivent consolider leurs connaissances sur le système éducatif, le fonctionnement des établissements et les principales réformes en cours.
- Les candidats devraient se renseigner sur l'environnement professionnel en allant à la rencontre des acteurs de terrain et mettre en perspective les renseignements ainsi collectés avec le projet professionnel (ex.: effectuer un stage d'immersion en **EPL**).
- Les candidats doivent connaître l'actualité, notamment celle relative à leur domaine d'activité.
- Les candidats veilleront à ne pas faire des exposés trop longs en citant des exemples et des détails peu pertinents. De même, si les notes sont tolérées comme support, les candidats veilleront à s'en détacher ; la lecture du dossier est tout à fait déconseillée.
- Enfin, les candidats sont invités à lire les rapports de jury des sessions précédentes qui faisaient déjà état d'un certain nombre de ces observations et de ces recommandations.

Conclusion :

Le jury a reconnu l'excellence de certaines présentations qui valorisaient tant un parcours de formation que d'expériences dans la perspective de devenir assistant de service social du **MEN**. Le jury félicite les candidats-es retenus-es tant sur liste principale que sur liste complémentaire pour la grande qualité de leur prestation.